



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 septembre 1999**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 Septembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 28 Septembre 1999

**Apurement des biens renouvelables de 1993**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Madeleine CHAIGNEAU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.  
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.  
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.  
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jacques VANDIER

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre des obligations de comptabilisation des immobilisations, l'instruction n° 97-119-M14 du 24 novembre 1997 du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie offre la possibilité de procéder à l'apurement de l'actif des biens renouvelables autres que le matériel de transport, acquis en 1993.

Cette opportunité permettant de neutraliser les conséquences budgétaires de l'ajustement de l'inventaire et de l'actif, a été approuvée par le Conseil Municipal du 29 juin 1998.

Afin d'appliquer ce dispositif, il convient de sortir de l'actif tous les biens renouvelables autres que le matériel de transport, acquis dans l'année 1993 - ils demeurent cependant propriété de la Ville de NIORT - de la manière suivante :

Cpte 2158	Autres matériels et outillages techniques	254.278,73
Cpte 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3.210.117,70
Cpte 2184	Mobilier	1.332.328,78
Cpte 2188	Autres immobilisations corporelles	1.787.433,15

De plus, il convient de régulariser le compte 2184 par une opération d'ordre non budgétaire, d'un montant de 121.690,79 F par un débit au compte 2184 et un crédit au compte 19.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- sortir de l'actif et de l'inventaire les biens renouvelables autres que le matériel de transport, acquis en 1993, pour un montant global de 6.584.158,36 F (liste jointe en annexe) ;

- approuver la régularisation du compte 2184 par un crédit au compte 19.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)